

ASSOCIATION INTERCOMMUNALE SCOLAIRE DE GENOLIER ET ENVIRONS (AISGE)

CONSEIL INTERCOMMUNAL DU 5 AVRIL 2017

Rapport de la commission des bâtiments pour le préavis 02/2017 relatif à une demande de remplacement et de réparation des stores extérieurs et de leur motorisation concernant le collège « Le Cordex » à Genolier

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les conseillers,

La commission des bâtiments de l'AISGE s'est réunie le lundi 27 mars 2017 à Genolier en présence de Mme Dominique Althaus et M. Gérald Girardet. Ils nous ont présenté une demande pour le remplacement de 16 stores, certains étant noués, déchirés ou découpés, ainsi que de la vérification du reste des 183 stores, (une marge étant prévue pour le remplacement d'éventuels stores supplémentaires aux 16 prévus), de leur système de fixation et du système électrique et motorisation de ceux-ci pour le bâtiment « Le Cordex » à Genolier.

L'entreprise Favorol Papaux SA est la seule qui a accepté de garder le même système et matériel existant, la commission y est sensible. L'entreprise Favorol Papaux SA a organisé un rendez-vous sur place avec la maison Somfy (système moteur des stores) et Sedelec (entreprise d'électricité) pour se coordonner et ainsi proposer un devis comprenant tous ces intervenants. Ce remplacement serait effectué durant les vacances scolaires d'été. Un inventaire des réparations concernant tous les stores devra être effectué, concernant soit le remplacement du moteur, soit des barres de chute, ou autres pièces défectueuses. Ceci pour l'ensemble des 183 stores.

Une autre entreprise, Lamelcolor, a proposé le remplacement complet des 183 stores, cette solution ne nous paraît pas nécessaire à l'heure actuelle du fait que la majorité des stores fonctionnent et n'est pas retenue par la commission des bâtiments.

Nous espérons que le fait que l'entreprise Favorol Papaux SA, qui a déjà œuvré pour les communes, puisse donner satisfaction, sur le long terme.

Il subsiste néanmoins quelques questions, que la commission se pose :

- Est-il nécessaire qu'il y ait une programmation pour que tous les stores soient descendus la nuit ? Une reprogrammation afin de les laisser monter durant la nuit paraît moins dommageable pour les stores et c'est ce que nous pouvons proposer.
- Est-ce que l'automatisation actuelle concernant le soleil et le vent, pouvant être contraire à la volonté de l'utilisateur, est-elle bien judicieuse dans un établissement scolaire ?
- Une garantie de 5 ans nous a été mentionnée lors de la séance, cependant l'offre ne mentionne pas cette donnée et il serait bien de vérifier cet élément.

Nous encourageons le CODIR à s'assurer du meilleur mode de fonctionnement auprès de l'entreprise Favorol Papaux SA, afin de pouvoir donner une certaine longévité à ces stores. La commission a été surprise que moins de 10 ans se soient écoulés et qu'il y ait déjà plusieurs stores défectueux.

De plus, nous apprécierions que le CODIR puisse confirmer que la garantie est bien de 5 ans.

Nous regrettons le manque de comparaison que nous aurions pu avoir avec plusieurs offres, ainsi que le délai très court pour une bonne réflexion, nous constatons que le devis date de novembre 2016, donc du temps il y en aurait eu.

Néanmoins, par le fait de la nécessité et de l'urgence de procéder à ces réparations, la commission des bâtiments de l'AISGE vous recommande d'accepter le préavis tel que présenté.

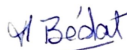
Nous profitons de remercier Mme Dominique Althaus et M. Gérald Girardet pour les documents fournis et les renseignements reçus lors de notre séance.

Membres présents :

Céline Heller-Berger



Myriam Bédât



Catherine Deluz



Stève Breitenmoser



Membre absent

Jacqueline Burbidge